



## **Déclaration **CFDT** au CSE du 22 Septembre 2026**

### **Concernant la rétention d'informations par la Direction Administrative et Financière auprès du cabinet d'expertise ETHIX**

#### **Monsieur le Président du CSE,**

La CFDT tient à exprimer sa vive préoccupation concernant les difficultés rencontrées par le cabinet d'expertise dans l'accès aux informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Dans le cadre des prérogatives légales des représentants du personnel, l'expert mandaté doit disposer de l'ensemble des éléments utiles lui permettant de réaliser une analyse complète, objective et indépendante de la situation économique, financière et sociale de l'entreprise.

Or, les retards, restrictions ou refus de transmission de certaines informations par la Direction Administrative et Financière sont de nature à compromettre la qualité des travaux d'expertise, à limiter la compréhension des enjeux par les élus et, par conséquent, à porter atteinte à la qualité du dialogue social.

La CFDT rappelle que la transparence constitue un principe fondamental permettant aux représentants du personnel d'exercer pleinement leur mandat. La mise à disposition des informations demandées par l'expert n'est pas une simple faculté, mais une condition indispensable au bon déroulement de la procédure d'information et de consultation.

Dans ce contexte, la CFDT demande à la Direction Administrative et Financière :

- De transmettre sans délai l'ensemble des documents et données sollicités par le cabinet d'expertise ;

- De garantir un accès complet et sincère aux informations nécessaires à l'exercice de sa mission ;
- De respecter l'esprit de transparence et de coopération indispensable à un dialogue social de qualité.

La CFDT restera particulièrement vigilante quant au respect de ces engagements et se réserve la possibilité d'utiliser l'ensemble des moyens prévus par la réglementation afin de garantir les droits des représentants du personnel et la bonne réalisation de l'expertise.

La transparence n'est pas une option : elle est la condition d'un dialogue social loyal, constructif et efficace.